Prunelle Thibault-Bédard, Avocate

2267, rue Aylwin Montréal, QC, H1W 3C7 514-792-6138 prunelle@droitenvironnement.com



2 juillet 2020

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois RÉGIE DE L'ÉNERGIE Tour de la Bourse, C.P. 001 800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255 Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER: R-4110-2019 - HQD - Demande d'approbation du plan

d'approvisionnement 2020-2029

OBJET: Appui à la proposition du ROEÉ de déposer sa preuve en deux

temps

Chère consœur,

Le RNCREQ a pris connaissance de la lettre du ROEÉ datée du 2 juillet, dans laquelle il demande des directives à la Régie afin d'assurer le respect du droit de préparer et déposer sa preuve à la lumière de toute la preuve d'Hydro-Québec.

Comptant aussi parmi ses sujets d'intervention les enjeux liés à Hilo et aux Îles-de-la-Madeleine, le RNCREQ se retrouve dans la même situation que le ROEÉ à l'égard de la préparation de sa preuve sur ces sujets.

La proposition du ROEÉ de déposer sa preuve en deux temps nous apparaît raisonnable et adaptée aux circonstances. Si la Régie accueille cette proposition, le RNCREQ lui demande de bien vouloir lui permettre de s'en prévaloir également.

Veuillez accepter, chère consœur, nos salutations distinguées,

Prunelle Thibault-Bédard